
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 15 février 2023 à 9 h
par vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Valérie Plante, Mairesse

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE23 0190

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 février 2023, en y ajoutant les points 20.030 et 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 0191

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 février 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE23 0192

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 février 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE23 0193

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE23 0194

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE23 0195

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 janvier 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE23 0196

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 janvier 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE23 0197

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. (fournisseur unique), pour le renouvellement du contrat d'entretien du système intégré de gestion de bibliothèques Sierra, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026, pour une somme maximale de 1 210 661,13 \$, taxes incluses;
- 2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. (fournisseur unique), pour le renouvellement du contrat d'entretien annuel des composantes et des licences de la suite Sierra supportant la technologie RFID, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026, pour une somme maximale de 248 324,36 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser le Directeur de la Direction de l'engagement numérique du Service des technologies de l'information à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1227655003

CE23 0198

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Resto Plateau, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la distribution de nourriture aux personnes détenues par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 347 250 \$, taxes non applicables, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19562;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1225055003

CE23 0199

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'abroger la résolution CM22 1210 adoptée lors de l'assemblée du conseil municipal du 24 octobre 2022, à la séance du 25 octobre 2022;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Service d'entretien Alphanet inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de gestion de brigades de propreté alternées pour une durée de 24 mois (années 2023 et 2024) dans 12 arrondissements, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 901 647,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19525;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1227286007

CE23 0200

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions Urbaines inc., fournisseur unique, pour la fourniture de vélos et autres équipements connexes compatibles avec le système de vélo en libre-service BIXI, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 244 106,67 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services datée du 3 janvier 2023;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de PBSC Solutions Urbaines inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1238848001

CE23 0201

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 42 061,40 \$, taxes incluses, pour ajustement du prix du bitume dans le cadre du contrat 463414 accordé à De Sousa-4042077 Canada inc. (CM21 0426), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 943 899,82 \$ à 4 985 961,22 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser, à cette fin, un virement de crédits de 35 853,94 \$, taxes incluses, provenant de l'enveloppe des incidences du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) vers celle des contingences du PCPR et un virement de crédits de 6 207,46 \$, taxes incluses, provenant de l'enveloppe des incidences du Programme de réhabilitation de chaussée par planage et revêtement (PRCPR) vers celle des contingences du PRCPR;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1227231096

CE23 0202

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de réfection de l'alarme incendie et de l'éclairage de la station de pompage Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 463 428,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP22041-179545-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 092 685,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1227482042

CE23 0203

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des structures du passage inférieur Christophe Colomb / Des Carrières dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 519 700 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463010;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 178 413,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 890 463,65 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Construction Deric inc.;
- 6- de désigner le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier à signer la lettre d'autorisation budgétaire pour les frais du Canadian Pacific dont le budget est prévu dans les incidences;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1227000008

CE23 0204

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Ramcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'aménagement du seuil Remembrance / Côte-des-Neiges, parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 274 559,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 459212;
- 3- d'autoriser une dépense de 227 455,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation de rendement de Ramcor Construction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1227231080

CE23 0205

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation environnementale, de conduite d'eau secondaire et de voirie dans l'avenue Dollard, de la ruelle du Manoir à l'avenue Ducharme, dans l'arrondissement d'Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 027 638,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 478010;
- 3- d'autoriser une dépense de 284 250,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 110 663,44 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Loïselle inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1227231090

CE23 0206

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Insituform Technologies Itée, soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction de conduites d'eau secondaires dans les avenues Saint-Ignatius et Prince-of-Wales dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 060 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 501701;
- 3- d'autoriser une dépense de 306 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 351 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Itée;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1227231088

CE23 0207

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à GHD Consultants Ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis d'exécution pour la construction d'un lien routier situé dans la Ville de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 632 012,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19474;
- 2- d'autoriser une dépense de 94 801,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 72 681,44 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de GHD Consultants Ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1227211010

CE23 0208

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'addenda modifiant la période du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville de Montréal et le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels en remplaçant la période du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023 par « du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ».

Adopté à l'unanimité.

20.012 1227065002

CE23 0209

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 66 732,28 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Fontaines » à l'entrée nord du parc Sir-Wilfrid-Laurier dans le cadre du projet d'aménagement et de réhabilitation du réseau routier des rues Saint-Grégoire, Berri, De La Roche et de l'avenue Christophe-Colomb (CM21 0745), majorant ainsi le montant total du contrat de 404 712 \$ à 471 444,28 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'approuver le projet d'addenda no 1 au contrat d'exécution d'une œuvre d'art, entre la Ville de Montréal et Myriam Dion, à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1237641001

CE23 0210

Il est

RÉSOLU :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à accorder à Groupe Marchand Architecture et Design inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services professionnels en architecture, en ingénierie et en architecture de paysage pour les phases de conception et d'exécution du projet de réhabilitation du secteur de la Place des Nations, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 594 193,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20220830PUBSP;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 449 274,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1229294007

CE23 0211

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure avec les firmes ci-après désignées, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des articles, pour une période de trois ans, des ententes-cadres selon lesquelles elles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels requis pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechnique, dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19153;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Groupe ABS inc.	Lot 1	1 204 295,29 \$
SNC-Lavalin inc.	Lot 2	1 217 427,27 \$
WSP Canada inc.	Lot 3	1 052 071,26 \$
FNX-Innov inc.	Lot 4	941 775,17 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe ABS inc., SNC-Lavalin inc., WSP Canada inc. et FNX-INNOV inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, selon l'imputation des projets, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1225895003

CE23 0212

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Stantec Experts-Conseils Itée, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois, le contrat pour la conception, la préparation des plans et devis, et la surveillance des travaux de projets de collecteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 139 843,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19537;
- 3- d'autoriser une dépense de 156 992,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Stantec Experts-Conseils Itée;
- 5- d'imputer ces dépenses d'investissement à même les budgets de la Direction des réseaux d'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1228661001

CE23 0213

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) pour le déploiement d'un service d'accompagnement téléphonique en matière de violence armée, pour une somme maximale de 800 000 \$ pour les années 2023 et 2024;
- 2- de prévoir un ajustement non récurrent de 400 000 \$ à la base budgétaire 2024 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 3- d'approuver le projet de convention de services à cet effet;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1239703002

CE23 0214

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la prolongation du comité Actions concertées pour contrer les économies souterraines (ACCES) au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 6 626 000 \$;
- 3- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 34 postes policiers et de deux postes permanents civils pour la même période;
- 4- d'autoriser le directeur du SPVM à signer les deux ententes (Alcool et Tabac) de versement de la contribution financière;
- 5- d'effectuer les imputations comptables conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1225841002

CE23 0215

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la prolongation du comité Actions concertées contre les crimes économiques et financiers (ACCEF) au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023;
- 2- d'autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 2 856 800 \$;
- 3- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 13 postes policiers et d'un poste permanent civil pour la même période;
- 4- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la contribution financière.
- 5- d'effectuer les imputations comptables conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1225841003

CE23 0216

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte de servitude par lequel Hydro-Québec cède à la Ville de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques à des fins de construction, de maintien, d'entretien et de réparation d'une conduite d'aqueduc, dont l'assiette est d'une superficie approximative de 7 266 mètres carrés, située entre l'avenue Dollard et la 90^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle, constituée des lots 1 449 959, 1 725 146, 1 500 587 et 1 500 591, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 221 340 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

- 2- d'autoriser la signature de l'acte de cession par le greffier de la Ville en autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de cession dans sa forme finale soit substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1237723001

CE23 0217

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Peyman Jabbari-Manjili, à des fins de parc, un immeuble situé au 6336 et 6340, rue Saint-Jacques, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, connu et désigné comme étant le lot 3 322 863 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 3638,1 mètres carrés, pour un prix de 8 100 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les conditions stipulées à la promesse de vente bilatérale;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse, pourvu que cet acte de vente soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse;
- 3- d'autoriser la signature d'une convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 4- d'imputer cette transaction conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1229220010

CE23 0218

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA23 240023 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 7 février 2023;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter la demande de l'arrondissement de retirer du registre du domaine public (voirie) la partie du lot 2 162 451 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, telle que décrite dans la description technique préparée par Jean-Louis Chénard, arpenteur-géomètre, en date du 29 septembre 2021 sous sa minute 11 208 et de lui conférer un usage à des fins culturelles;
- 2- de retirer du registre du domaine public, tenu en vertu de l'article 191 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'inscription de la partie du lot 2 162 451 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, telle que décrite dans la description technique préparée par Jean-Louis Chénard, arpenteur-géomètre, en date du 29 septembre 2021 sous sa minute 11 208, et de conférer à cette partie du lot 2 162 451 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, un usage à des fins culturelles;

- 3- d'approuver le projet d'engagement bilatéral dans lequel Hydro-Québec s'engage à acquérir et la Ville s'engage à vendre à Hydro-Québec la partie du lot 2 162 451 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulées au projet d'engagement;
- 4- d'autoriser la signature de l'engagement bilatéral dans la mesure où, de l'avis du Service des affaires juridiques, cet engagement dans sa forme finale soit substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1228290012

CE23 0219

Conditionnellement à l'entrée en vigueur du nouveau « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) » prévue en mars 2023;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder une contribution financière de 400 000 \$ au Partenariat Climat Montréal pour l'année 2023 pour la réalisation de leur mandat;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ vers le Bureau de la transition écologique et de la résilience en provenance du surplus affecté de compétence locale, dédié à l'urgence climatique.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1229219001

CE23 0220

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 24 226 \$ au Conseil québécois LGBT afin d'organiser le Forum sur itinérance des personnes LGBTQ2+ qui aura lieu en 2023 dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1239725001

CE23 0221

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ à l'Association des restaurateurs du Québec pour la réalisation d'une étude sur la viabilité d'une place de marché virtuelle en restauration;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1237019001

CE23 0222

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 200 000 \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), pour les années 2023 et 2024, afin de réaliser son plan d'action, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1239703001

CE23 0223

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la Planification économique conjointe (PEC) pour la période 2022-2025 entre la Ville de Montréal et le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) du Québec;
- 2- d'approuver le projet de convention de subvention de 150 M\$ entre le MEIE et la Ville;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel de l'aide financière attendue de 150 M\$ pour la mise en œuvre de la stratégie ou du plan de développement économique de la ville de Montréal pour la période 2022-2025;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1227511001

CE23 0224

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de gestion entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal, établissant les modalités et conditions requises pour la gestion immobilière de l'immeuble localisé au 2250, rue Plessis;
- 2- d'approuver le budget d'exploitation 2023 de l'immeuble localisé au 2250, rue Plessis.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1233867002

CE23 0225

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'abroger la résolution CG23 0034 adoptée lors de l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023;
- 2- d'approuver le remplacement de la convention de gestion de l'immeuble localisé au 804-814, rue Irène (CG23 0034), par la convention faisant l'objet du présent dossier décisionnel;
- 3- d'approuver un projet de convention de gestion entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal, établissant les modalités et conditions requises pour la gestion immobilière d'immeubles acquis à des fins de logements sociaux;
- 4- d'approuver les budgets d'exploitation 2023 des immeubles localisés au 804-814, rue Irène, au 1743, avenue Bourbonnière et au 7085, rue Louis-Hémon.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1233867001

CE23 0226

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un don de 60 000 \$ à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire en Turquie et en Syrie, à la suite du tremblement de terre survenu le 6 février 2023;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 60 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de la Direction générale.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1236920001

CE23 0227

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de services des conseils d'arrondissements de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues artérielles et de voies cyclables pour l'année 2023, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Adopté à l'unanimité.

30.001 1238935001

CE23 0228

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une résolution désignant un immeuble situé dans le secteur « Abords des voies ferrées : Plateau Est et Rosemont » et constitué du lot 1 585 901 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur lequel le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui peut être ainsi acquis aux fins de réserve foncière.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1224009001

CE23 0229

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville portant sur la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023;
- 2- d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 5 000 216 \$ pour l'année 2023;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

30.003 1223217001

CE23 0230

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter un don d'archives de M. Henri Stehlé, botaniste, pour la bibliothèque du Jardin botanique de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Mme Diane Stehlé, établissant les modalités et conditions de ce don;
- 3- d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins de l'impôt sur le revenu à Mme Diane Stehlé d'une valeur totale de 9 240 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1226312009

CE23 0231

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2023 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1238746001

CE23 0232

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver les nominations de Mme Émilie Bouchard, Mme Gabriela Coman et Mme Carla Rincon à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM) pour un premier mandat de trois ans, de janvier 2023 à janvier 2026.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1239404001

CE23 0233

Conditionnellement à l'entrée en vigueur du nouveau « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) » prévue en mars 2023;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver l'adoption du Programme de contributions financières pour la transition écologique, pour une durée de trois ans (2023-2025);
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 600 000 \$, en provenance du surplus affecté dédié à l'urgence climatique de compétence locale vers le budget du Bureau de la transition écologique et de la résilience, afin de financer le Programme de contributions financières pour la transition écologique pour l'année 2023, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1229320001

CE23 0234

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un règlement hors cour pour une somme de 130 000 \$ en capital, intérêts et frais, à la suite d'une action en dommages en lien avec un bris d'une conduite d'aqueduc intentée par La Capitale Assurances Générales inc. contre Ville de Montréal;
- 2- d'émettre un chèque au montant de 130 000 \$ libellé à l'ordre de « Société d'assurance Beneva inc. », avec mention du numéro de dossier 8000-7317-81774791;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1236440002

CE23 0235

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le programme d'activités 2023 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

Commission de la présidence du conseil

- Réflexion sur la simplification de la documentation associée aux processus décisionnels;

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Étude publique du bilan de la politique de développement culturel 2017-2022;
- Étude publique du bilan du plan d'action en patrimoine 2017-2022;
- Réflexion sur l'offre de service en sport et activités physiques inclusives pour toutes et tous;
- Étude publique du bilan des deux premières années du Plan Nature et Sport;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Consultation publique : « Vers une feuille de route montréalaise en économie circulaire »;
- Examen de la motion de l'opposition officielle demandant à la Ville de Montréal la création d'un programme d'aide financière pour des travaux de stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (CM22 0531);
- Examen de la motion de l'opposition officielle demandant à la Ville de Montréal d'entamer une réflexion sur l'exode urbain et ses politiques publiques (CM22 0136);

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Présentation publique de l'état d'avancement des travaux de l'administration municipale en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques (CM22 0185);
- Consultation publique : « Mettre les jeunes au cœur de nos actions : réalisations et opportunités »;

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Consultation publique : « Feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040 » (CM22 1241);
- Consultation publique en vue de la conception du nouvel énoncé stratégique de la gestion de l'eau (CE22 1880);

Commission sur l'examen des contrats

- *En continu* : Étude des contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM11 0202 et CG11 0082);

Commission sur les finances et l'administration

- Consultation prébudgétaire 2024;
- Étude publique du rapport 2022 du Bureau du vérificateur général;
- Étude publique du budget 2024 et du PDI 2024-2031;

Commission sur l'inspecteur général

- *En continu* : Étude des rapports de l'inspectrice générale;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Consultation publique : « La traversée des rues : mesures d'accessibilité universelle et mobilité active ».

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

CE23 0236

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le programme d'activités 2023 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Étude publique du bilan de la politique de développement culturel 2017-2022;
- Étude publique du bilan du plan d'action en patrimoine 2017-2022;
- Réflexion sur l'offre de service en sport et activités physiques inclusives pour toutes et tous;
- Étude publique du bilan des deux premières années du Plan Nature et Sport;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Consultation publique : « Vers une feuille de route montréalaise en économie circulaire »;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise;

- Présentation publique de l'état d'avancement des travaux de l'administration municipale en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques (CM22 0185);
- Consultation publique : « Mettre les jeunes au cœur de nos actions : réalisations et opportunités »;

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Consultation publique en vue de la conception du nouvel énoncé stratégique de la gestion de l'eau (CE22 1880);

Commission sur l'examen des contrats

- *En continu* : Étude des contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM11 0202 et CG11 0082);

Commission sur les finances et l'administration

- Consultation prébudgétaire 2024;
- Étude publique du rapport 2022 du Bureau du vérificateur général;
- Étude publique du budget 2024 et du PDI 2024-2031;

Commission sur l'inspecteur général

- *En continu* : Étude des rapports de l'inspectrice générale;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Consultation publique : « La traversée des rues : mesures d'accessibilité universelle et mobilité active »;

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- *La Commission est active lorsqu'une modification est demandée au Schéma;*

Commission de la sécurité publique

- Présentation de la formation sur les biais - centre d'appels 911;
- Étude publique du Bilan du projet pilote de déploiement de l'Équipe mobile de médiation et intervention sociale (EMMIS);
- Présentation publique de l'état d'avancement des travaux de l'administration municipale en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques (CM22 0185);
- Étude publique du Rapport d'activités 2022 du SPVM;
- Étude publique du Rapport d'activités 2022 du SIM;
- Étude publique sur les grands constats du Service de sécurité incendie de Montréal à titre de premier répondant;
- Présentation du deuxième rapport des chercheurs indépendants sur le profilage.

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1239902002

CE23 0237

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 239,50 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal et Mme Dominique Ollivier, présidente du comité exécutif, afin de participer à une réunion du conseil d'administration et une réunion du comité exécutif, dans le cadre de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Québec, le 17 février 2023;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1239608001

CE23 0238

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 36 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054), l'ordonnance numéro 2 jointe au présent dossier, relative aux Passeports Espace pour la vie afin d'offrir :
 - un rabais de 25 % sur l'achat d'un nouveau Passeport aux détenteurs et détentrices de Passeports qui viendront à échéance en 2023, et ce durant la période de 45 jours jusqu'à la date d'échéance;
 - un rabais de 25 % sur tous les achats de Passeport Espace pour la vie effectués du 17 février au 10 mars 2023 et du 2 au 23 juin 2023.

- 2- d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2023) (RCG 22-037), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier, relative aux Passeports Espace pour la vie afin d'offrir :
- un rabais de 25 % sur l'achat d'un nouveau Passeport aux détenteurs et détentrices de Passeports qui viendront à échéance en 2023, et ce durant la période de 45 jours jusqu'à la date d'échéance;
 - un rabais de 25 % sur tous les achats de Passeport Espace pour la vie effectués du 17 février au 10 mars 2023 et du 2 au 23 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1229824001

CE23 0239

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool de 23 établissements commerciaux de la Société de développement commercial du Quartier Latin dans le cadre des activités de la « Nuit Blanche à Montréal » jusqu'à 6 h dans la nuit du 25 au 26 février 2023 :

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro permis d'alcool
Arcade Montréal	2031 rue Saint-Denis	1171647002	100155390-1
Bar Meltdown Montréal	2035 rue Saint-Denis	1171199285	100153767-1
Bistro à Jojo	1627 rue Saint-Denis	1146358271	100006767-1
Brasserie Artisanale L'Amère À Boire	2049 rue Saint-Denis	1145697844	100013334-1
Café Gitana	2080 rue Saint-Denis	1165864506	100150391-1
Café Hookah Lounge	1699 rue Saint-Denis	1162182191	100105486-1
Frite Alors!	1710 rue Saint-Denis	1165559734	100147470-2
L'Abreuvoir	403 rue Ontario E	1165834665	100122952-1 (1 ^{er} étage)
L'Abreuvoir (sous-sol)	403 rue Ontario E	1165834665	100122952-1 (sous-sol)
La Distillerie	300 rue Ontario E	1162863113	100105601-1
Le Bled Resto Lounge	2112 rue Saint-Denis	1168282987	100083899-1
L'Entre 2	1738 rue Saint-Denis	1176775774	100067447-2
Le Petit Cuba	404 rue Ontario E	1175185363	10133595-1
Le Petit Mexico	1781 rue Saint-Denis	1176585405	10165076-1
Le Psy Bar	2073 rue Saint-Denis	1173214793	100061697-2
Le Saint-Bock Brasserie Artisanale	1741 rue Saint-Denis	1163719140	100167536-1
Menthe et Couscous	361 rue Émery	1168217314	100015821-2
Patrick's Pub Irlandais	1707 rue Saint-Denis	1162182191	100105486-1
Point Bar	2017 rue Saint-Denis	1168801562	100191619-1
Pub L'Île-Noire	1649 rue Saint-Denis	1144428233	100181321-1
Randolph Pub Ludique	2041 rue Saint-Denis	1176636497	100178574-1
Saint-Houblon	1567 rue Saint-Denis	1170239728	100080580-1
Turbo Haüs	2040 rue Saint-Denis	1173403024	100079798-1

- 2- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool de 16 établissements commerciaux de la Société de développement commercial du Village dans le cadre des activités de la « Nuit Blanche à Montréal » jusqu'à 6 h dans la nuit du 25 au 26 février 2023 :

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro permis d'alcool
La Piazzetta	1101 Ste-Catherine Est	1145059839	100036830-1
Bar Le Campus	1111 Ste-Catherine Est	1177636827	100012765-1
Le Date Piano Bar	1218 Ste-Catherine Est	1144219236	100019695-1
Bar Renard	1272-1276 Ste-Catherine Est	1171762074	100186395-1
Mardi Snack Bar	1272-1276 Ste-Catherine Est	1171762074	10135525-1
Notre-Boeuf-de-Grâce	1302 Ste-Catherine Est	1174437682	100180174-5
Bar l'Aigle Noir	1315 Ste-Catherine Est	1174270216	100065144-1
Le Saloon Bistro Bar	1333 Ste-Catherine Est	1177005817	100110379-2
Chilanga Taqueria	1371 Ste-Catherine Est	1177530533	10180612-1
Rebel Brasserie Urbaine	1470 Ste-Catherine Est	1161097812	100094763-3
Complexe Sky	1474-1482 Ste-Catherine Est	1161097812	100174300-1
Bar Le Cocktail	1669 Ste-Catherine Est	1170154547	100066894-1
Bar Rocky	1673 Ste-Catherine Est	1160529237	100085340-1
Cabaret Expose	1681 Ste-Catherine Est	1174693524	10047365-2
Bar Le Stud	1812 Ste-Catherine Est	1146553673	100077834-2
Resto du Village	1310 Wolfe	1174551094	10043638-1

- 3- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool de 22 établissements commerciaux de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent dans le cadre des activités de la « Nuit Blanche à Montréal » jusqu'à 8 h dans la nuit du 25 au 26 février 2023 :

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro permis d'alcool
Frite Alors!	3497 St-Laurent	1170213467	100145888-1
Suwu	3581 St-Laurent	1164241706	100097402-1
Bar Bifteck	3702 St-Laurent	1171220297	100062190-3
Café St-Laurent Frappé	3900 St-Laurent	1144102655	100108530-2
North Star Pinball	3908 St-Laurent	1176840255	100101758-3
Bar Champs	3956 St-Laurent	1176606045	100199836-4
Blue Dog	3958 St-Laurent	1164875743	100047878-1
Café Urbanista	4127 St-Laurent	1176890300	10032615-5
Le Bayou Bar	4134 St-Laurent	1149159171	100186908-1
Le Ministère	4521 St-Laurent	1172730427	100127704-4
La Casona/Centre Gallego	4602 St-Laurent	1144018125	100044818-3
Casa Del Popolo	4873 St-Laurent	2249494768	100145763-1
La Sala Rossa	4848 St-Laurent	1144399244	100020198-3
Rouge Bar	7 Prince-Arthur	1146751129	100057679-1
Don B. Comber	3616 St-Laurent	1163584338	100102194-1
Club Peopl	3612 St-Laurent	1165278764	100130351-1
Don B Club	3614 St-Laurent	1172902422	100094086-3
École Privée	3500 St-Laurent	1170606538	100078352-1
Apt. 200	3643 St-Laurent	1161436663	100102954-1
TRH Bar	3699 St-Laurent	1168117860	100069898-1
Le Belmont	4483 St-Laurent	1147570320	100007989-1
Salon Daomé	4465 St-Laurent	1164208085	100104968-1

- 4- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool de neuf établissements commerciaux de la Société de développement commercial de la Plaza Saint-Hubert dans le cadre des activités de la « Nuit Blanche à Montréal » jusqu'à 6 h dans la nuit du 25 au 26 février 2023 :

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro permis d'alcool
Montréal Plaza	6230 Saint-Hubert	1169288165	100170456-2
Le Nestor	6289 Saint-Hubert	1170981592	100036558-3
Snowbird Tiki Bar	6388 Saint-Hubert	1172163058	100126201-2
Ausgang	6524 Saint-Hubert	1163591986	100204727-2
Chez Ernest	6596 Saint-Hubert	1176303437	10121574-1
Bistro Beaufort	6653 Saint-Hubert	1167275255	10158758-3
Le Vestiaire	6634 Saint-Hubert	1168396035	100190298-2
La Cale	6839 Saint-Hubert	1173832974	10047308-1
Le Système	7119 Saint-Hubert	1176813765	10162776-2

Adopté à l'unanimité.

40.002 1238994001

CE23 0240

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la discipline interne des policiers et policières de la Ville de Montréal » et d'en recommander son adoption au ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), conformément aux dispositions de la *Loi sur la police* (RLRQ, c. P-13.1)

Adopté à l'unanimité.

40.003 1224336001

CE23 0241

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 37 119 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et des sites de gestion des sols d'excavation », dans le cadre du Programme d'Immobilisations 2023-2027, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

- 2- de recommander au conseil municipal :

de distribuer annuellement le montant des prévisions d'investissement sur les cinq ans compris entre 2023 et 2027 et totalisant 37 119 000 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1226770001

CE23 0242

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ pour le financement de la cinquième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1236428001

CE23 0243

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044) », afin d'ajouter la possibilité de nommer un sixième membre suppléant, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1237939001

CE23 0244

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de Madame Chantal Bibeau à titre de directrice adjointe à la Direction de la prévention et gestion intégrée des risques au Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal dans la fourchette salariale FM12 (2023 : 149 362 \$ - 186 705 \$ - 224 046 \$), à compter du 15 février 2023, pour une durée indéterminée;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1234464001

Levée de la séance à 10 h 13

70.001

Les résolutions CE23 0190 à CE23 0244 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Mme Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville